



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une consultation écrite pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. La location de cet immeuble se situe au 37, rue Narcisse sur le lot 4 542 299 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la construction d'un bâtiment secondaire en cours avant, alors que le règlement de zonage prévoit qu'un bâtiment secondaire doit être construit en cours latérale ou arrière.

2. La location de cet immeuble se situe au 158, route Leblanc, sur le lot 4 422 158 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la construction d'une résidence qui aurait une superficie de 53,58 m², alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 67 m².

Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur lesdites dérogations mineures sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0.

Les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 5 juillet 2021, 16 h.**

Un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la Ville.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 18 juin 2021

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication site Web et Hublot, le 18 juin 2021)